

CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE L'OUEST

N°d'ordre : 26/12

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

Vu la demande présentée par :

Mademoiselle RIGAL Gislaine

domiciliée : **288 ROUTE DE DRULHES SAINT MARTIN DE VALGALGUES (30520)**

agissant en qualité de concessionnaire, et tendant à obtenir le renouvellement, dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Ouest, de la concession **particulière de sa famille**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-239 en date du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

Vu la décision 2023-325 du 26 décembre 2023 portant fixation des tarifs des concessions funéraires

DECISION 2025 - 281

Section Ouest 3

Columbarium A

Case 12

Article 1er - La concession identifiée ci-contre est renouvelée, au nom du demandeur susvisé,

- pour une durée **de 15 années**

- à compter du **14 août 2022**

Article 2 - La concession est accordée à titre de :

- **renouvellement** de la concession accordée à Mademoiselle RIGAL Gislaine le 14 août 2007 et expirant le 14 août 2022.

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme de 298,00€ (deux cent quatre-vingt-dix-huit euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° k2841346 du 27 octobre 2025.

Article 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 5 - La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 6 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

L'acquéreur,

Fait en Mairie, le 27 octobre 2025
Le Maire,
Patrick MAUGARD



Publication le

30 OCT. 2025

Exemplaire destiné au(x) :

- ☐ Titulaire de la concession
- ☒ Receveur Municipal
- ☐ Archives de la Commune